



Décision n° 207/2022  
AL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 4 : passer les avenants aux contrats de travail du personnel contractuel de la Communauté des Communes dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail en vue d'une revalorisation de salaire, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, avec :

- Madame Amandine LEMOINE,
- Monsieur Christophe PAPONNAUD.

Fait à Jonzac  
Le 01 AVR. 2022

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex